



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 novembre 2023*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché n°22005DT : Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation du stade Armand Cesari – Avenant n°1 pour l'arrêt du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre**

**L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 novembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 novembre 2023.**

**PRÉSENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence  
COLOMBANI Carulina à LINALE Serge  
DE GENTILI Emmanuelle à SAVELLI Pierre  
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana  
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
PERETTI Philippe à TIERI Paul  
POLIFRONI Bruno à LORENZI Thérèse  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

**ABSENTS :**

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

**QUORUM : 21**

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Marché n°22005DT : Maitrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation du stade Armand Cesari – Avenant n°1 pour l'arrêt du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la modification du plan de financement des travaux de modernisation du stade Armand Cesari, approuvée par le Conseil Communautaire du 24 juillet 2023 ;

Considérant la consultation n°22005DT relative à la « Maitrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation du stade Armand Cesari » ;

Considérant qu'à la suite de la modification du programme de travaux et à l'acceptation de l'élément de mission de maitrise d'œuvre APD (Avant-Projet Définitif), le forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre doit être arrêté par avenant, en application des dispositions de l'article 7.2 du CCAP du présent marché.

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 novembre 2023 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

**Abstention : MM. Morganti et Zuccarelli. Mme Salge**

L'avenant n°1 au marché n°22005DT ayant pour objet d'arrêter le forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre à un montant de 1 801 500,20 € HT ;

**DIT**

Que l'arrêt du forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre du marché n°22005DT engendre une plus-value de 487 650,20 € HT, soit une augmentation de 37,12 % par rapport au montant du forfait provisoire (1 313 850,00 € HT) ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia - OP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **11 DEC. 2023**  
et publication ou notification  
du **11 DEC. 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
**Nora MACHRAOUI**



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO